

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 5 Février 2018

Objet

**Révision des tarifs
de l'ACMSH de
La Burthe, de
l'ACMSH, des
salles de
citoyenneté, les
séjours**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 janvier 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN,
Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG,
M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. LERAUT,
M. BOURIGAUT, Mme HERMENT, M. ROBERT, M. CALT,
Mme VELU, M. BELLOC, M. HADON, M. GELOS, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme N. LACUEY à M. J-J. PUYOBRAU - M. GALAN à Mme DURLIN
Mme LAQUIEZE à M. BAGILET - Mme LARUE à M. CAVALIERE
M. VERBOIS à M. CALT - Mme FEURTET à M. ROBERT**

Mme Martine CHEVAUCHERIE a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'importance des politiques sportives et jeunesse pour développer l'apprentissage de la fraternité, le bien-être de l'enfant, son émancipation et sa capacité au bien vivre ensemble.

Afin de rendre accessible les actions proposées par les services municipaux notamment sur les accueils collectifs de mineurs sans hébergement, les séjours de

vacances, les équipements sportifs, il est proposé une tarification adaptée favorisant les familles aux revenus modestes tout en privilégiant la mixité sociale.

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil Municipal du 26 juin 2017 une délibération avait fixé les tarifs pour les activités de la Direction Sport Jeunesse et Vie Associative. Il est proposé dans cette nouvelle délibération d'augmenter le tarif extérieur.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil les grilles tarifaires suivantes : L'ACMSH de La Burthe, l'ACMSH des salles de citoyenneté, les séjours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;

Vu la proposition de grille tarifaire annexée à la présente ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Démocratie participative en date du 9 janvier 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

ABROGE la délibération en date du 26 juin 2017,

APPROUVE les tarifs proposés et leurs modalités d'application pour l'ACMSH de la Burthe, les salles de citoyenneté et les séjours dans la grille tarifaire annexée à la présente

DIT que les recettes sont imputées au chapitre 70, article 70632 pour les ACMSH et les séjours.

DIRECTION SPORT JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE DIRECTION VIE LOCALE MEDIATION

TARIFS ACMSH DE LA BURTHE

QUOTIENT FAMILIAL : Enfant habitant Floirac	<u>Tarifs</u> <u>journée</u> <u>sans repas</u>	<u>Tarifs</u> <u>journée</u> <u>avec repas</u>
de 0 à 100	0.65€	1.00€
de 100,01 à 200	1.00€	1.50€
de 200,01 à 300	1.10€	2.00€
de 300,01 à 400	1.20€	2.40€
de 400,01 à 500	1.30€	2.95€
de 500,01 à 600	1.40€	3.50€
de 600,01 à 700	1.50€	3.97€
de 700,01 à 800	1.60€	4.50€
de 800,01 à 900	2.00€	5.10€
de 900,01 à 1000	2.30€	5.50€
de 1000,01 à 1100	5.91€	9.20€
de 1100,01 à 1200	6.65€	10.00€
de 1200,01 à 1300	7.05€	10.50€
de 1300,01 à 1400	8.70€	12.30€
de 1400,01 à 1500	9.00€	12.80€

de 1500,01 à 1750	10.28€	14.20€
de 1750,01 à 2000	10.90€	15.00€
+ de 2000,01	15.50€	20.00€
Sans document	15.50€	20.00€
Extérieur	20.50€	25.00€

Tarifs en vigueur au 6 février 2018

Les recettes seront imputées au Chapitre 70 Article 70632 du budget

TARIFS ACM SH SALLES DE CITOYENNETE

A – ACCUEIL A L'ACMSH SALLES DE CITOYENNETE (Junior des Salles, Saga Cités, La Suzanne)

Cotisation annuelle du 1^{er} septembre au 31 août: 10€

B – ACMSH LA SUZANNE

QUOTIENT FAMILIAL : Enfant habitant Floirac, écolier, collégien à Floirac	Tarifs journée sans repas	Tarifs repas	Tarifs journée avec repas
de 0 à 100	0.65€	0.35€	1.00€
de 100,01 à 200	1.00€	0.50€	1.50€
de 200,01 à 300	1.10€	0.90€	2.00€
de 300,01 à 400	1.20€	1.20€	2.40€
de 400,01 à 500	1.30€	1.65€	2.95€
de 500,01 à 600	1.40€	2.10€	3.50€
de 600,01 à 700	1.50€	2.47€	3.97€
de 700,01 à 800	1.60€	2.90€	4.50€
de 800,01 à 900	2.00€	3.10€	5.10€
de 900,01 à 1000	2.30€	3.29€	5.50€
de 1000,01 à 1100	5.91€	3.35€	9.20€
de 1100,01 à 1200	6.65€	3.45€	10.00€
de 1200,01 à 1300	7.05€	3.60€	10.50€
de 1300,01 à 1400	8.70€	3.80€	12.30€
de 1400,01 à 1500	9.00€	3.92€	12.80€
de 1500,01 à 1750	10.28€	4.10€	14.20€
de 1750,01 à 2000	10.90€	4.20€	15.00€
+ de 2000,01	15.50€	4.20€	20.00€
Sans document	15.50€	4.20€	20.00€
extérieur	20.50€	4.20€	25.00€

Tarifs en vigueur au 6 février 2018

Les recettes seront imputées au Chapitre 70 Article 70632 du budget

TARIFS SEJOUR

**DIRECTION SPORT JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE
DIRECTION VIE LOCALE MEDIATION**

QUOTIENTS	TARIF PAR JOUR
de 0 à 100	1.00€
de 100,01 à 200	2.00€
de 200,01 à 300	3.00€
de 300,01 à 400	4.00€
de 400,01 à 500	5.00€
de 500,01 à 600	8.00€
de 600,01 à 700	12.00€
de 700,01 à 800	15.00€
de 800,01 à 900	18.00€
de 900,01 à 1000	20.00€
de 1000,01 à 1100	22.00€
de 1100,01 à 1200	25.00€
de 1200,01 à 1300	28.00€
de 1300,01 à 1400	32.00€
de 1400,01 à 1500	35.00€
de 1500,01 à 1750	40.00€
de 1750,01 à 2000	42.00€
+ de 2000	45.00€
SANS DOCUMENT	45.00€
EXTERIEUR	56.00€

Tarifs en vigueur au 6 février 2018
Facturation établie en 2 fois pour tous les séjours.
Les recettes seront imputées au Chapitre 70 Article 70632 du budget

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	1 (M. GELOS)

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*
POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 6 février 2018
Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU

